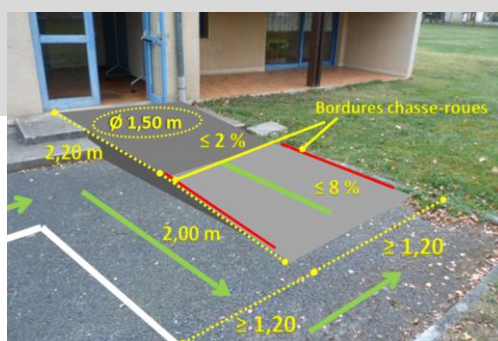


## Réaliser le diagnostic d'accessibilité de mon établissement et exécuter les travaux correctifs

Formation 22



SIRET : 814 307 12000018 – APE : 7112 B

Consultant Formateur Certifié ICPF&PSI : A100391

Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192

Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	<b>Thierry LIÈS</b> , spécialiste accessibilité des bâtiments, certifié ICPF&PSI, agrée CNEFOP  <b>Jean-Marc BERNARD</b> , spécialiste handicap et accessibilité universelle
Tarifs et durées <i>(à la date du document)</i>	En présence : 1 680,00 € pour 3 j de 7 h en salle et 5 h en entreprise (26 h) A distance : 1 500,00 € pour 3 j de 7 h et 5 h en entreprise (26 h) En entreprise : 3 480,00 € pour 4 j de 7 h (28 h) <i>Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI</i> <a href="#">Pour actualiser cliquer ici</a>
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Repas et hébergement non compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Inter (en centre) : voir <a href="#">calendrier des sessions</a> sur le site internet Intra (en entreprise) : dates à convenir E-learning ou autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires <i>(à la date du document)</i>	<b>4,5/5</b> 100% des 1 bénéficiaires ayant suivi cette formation de février 2020 à septembre 2020 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction de 100% : 100% positif
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	<a href="https://liessaccess.fr/f22-realiser-le-diagnostic-d-accessibilite-de-mon-etablissement-et-executer-les-travaux-correctifs">https://liessaccess.fr/f22-realiser-le-diagnostic-d-accessibilite-de-mon-etablissement-et-executer-les-travaux-correctifs</a>

Fiche mise à jour le 03/11/2020

## Description résumée

Autodiagnostic et travaux d'accessibilité tous bâtiments et aménagements ; Préconisations réglementaires et de qualité d'usage ; Exercices pratiques et mises en situation, dont un jour de formation individualisée dans l'établissement du stagiaire ; Nombreux documents fournis dont guides, diagnostics et dossiers témoins, diaporama de la formation ; Suivi gratuit du premier autodiagnostic post-formation.

## 1. Contexte

Il existe un nombre encore très important d'établissements recevant du public dont l'accessibilité pour les personnes handicapées n'est pas assurée. Il en va de même pour les opérations de déclaration auprès de la Mairie ou de la Préfecture.

Si la réglementation sur ce sujet est complexe et fortement évolutive, il est néanmoins possible d'effectuer soi-même le diagnostic de son établissement de 5<sup>e</sup> catégorie et d'encadrer ou réaliser les démarches et travaux nécessaires.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité et à votre établissement. Une partie théorique est dispensée dans notre centre de formation en groupe et une autre partie est réalisée dans votre établissement individuellement.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

## 2. Public destinataire

---

Responsables et gérants d'établissements recevant du public, commerçants, professions libérales, centres de formation, encadrants et responsables de maintenance, coordinateurs de travaux, gestionnaires de travaux, etc.

## 3. Prérequis

---

Pas de prérequis.

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

## 4. Objectifs – but professionnel visé

---

Permettre aux responsables d'établissements recevant du public de maîtriser les règles d'accessibilité et de qualité d'usage, de réaliser un autodiagnostic et d'assurer l'encadrement ou la réalisation des travaux nécessaires.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Exploiter, voire établir, un diagnostic d'accessibilité et un registre public d'accessibilité pour un établissements recevant du public (ERP), et pouvoir repérer les non-conformités aux règles d'accessibilité sur des ouvrages ou à la lecture de documents du dossier travaux, afin de les éviter lors de la phase conception.
- 4.2. Encadrer ou réaliser des travaux qui, au-delà des règles minimales de la réglementation, prennent en compte le confort d'usage pour les quatre familles de handicap.
- 4.3. Respecter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public (ERP), les installations ouvertes au public (IOP), les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitations collectifs, lors d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation.
- 4.4. Prendre en compte les technologies nouvelles et innovantes dans ses propositions lors de travaux d'accessibilité.

## 5. Objectifs pédagogiques à atteindre

---

Pendant la formation, les participants, suivant leur fonction dans le projet, devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Savoir lire et exploiter le contenu d'un diagnostic d'accessibilité, rédiger une déclaration de travaux, une attestation de conformité, un registre d'accessibilité et tout autre document administratif ou notice descriptive nécessaire pour mener à bien la gestion de l'accessibilité de son établissement.
- 5.4. Sélectionner, parmi les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.

## 6. Méthodes et moyens pédagogiques

---

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation professionnelle individualisée dans l'établissement du stagiaire (autodiagnostic assisté, y compris mesures et utilisation du matériel requis).

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Matériel de diagnostic (inclinomètre, luxmètre, dynamomètre, laser de chantier, télémètre...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation numérique, y compris grilles de diagnostic

Pour la formation à distance en mode "classe virtuelle" :

- Plateforme de connexion APOLEARN ou DIGIFORMA
- Prérequis techniques : ordinateur avec webcam et connexion internet haut-débit
- Jours et horaires imposés
- Travail personnel à réaliser en plus des heures de "classe virtuelle" estimé à 1 jour
- Possibilité de participation à distance à une formation en mode présentiel

## 7. Programme et contenu

---

### JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Expression des attentes des participants
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- Module ACCESS-01 : Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des quatre familles de handicap

Compétences développées : Être capable de déterminer les besoins principaux pour les quatre familles de handicap et d'y répondre en préservant une continuité qualitative de la chaîne de déplacement ; Être capable de valoriser, au-delà des règles minimales de la réglementation, le confort d'usage.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes
- > Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées

> Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)

- > Exercices de mise en situation en intérieur et en extérieur pour simuler toutes les étapes de la chaîne de déplacement
- > Retours d'expériences, échanges

- Module ACCESS-06 : Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes

Compétences développées : Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations.

- > Démonstration par images et vidéos de matériels innovants et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie et leur pertinence

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 2 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille
- **Module ACCESS-02 : Réglementations et documents d'audit – Comprendre et exploiter un rapport de diagnostic d'accessibilité d'un établissement grâce à une connaissance des réglementations propres à l'accessibilité**

Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée au bâtiment ou à l'installation étudié(e) ; Être capable, lors d'opérations de construction, de rénovation ou

de diagnostic, de réussir ou de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens de la réglementation.

- > Présentation du cadre réglementaire, décrets et arrêtés en vigueur
  - > Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles
  - > Autres valeurs à mesurer : altimétrie, pente, éclairement, absorption acoustique, force de traction ou de poussée
  
  - > Exercices sur plan
  - > Repérage de non-conformités sur site
  
  - > Règles d'accessibilité applicables aux ERP/IOP dans un cadre existant et mise en parallèle avec les règles de la construction : Entrée de la parcelle, stationnement, cheminements extérieurs, accès au bâtiment, circulations horizontales, circulations verticales
- Exercices de diagnostic sur le terrain avec du matériel de mesure
  
  - Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 3 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille
  
- **Suite du Module ACCESS-02 : Réglementations et documents d'audit – Comprendre et exploiter un rapport de diagnostic d'accessibilité d'un établissement grâce à une connaissance des réglementations propres à l'accessibilité**

Règles d'accessibilité applicables aux ERP/IOP dans un cadre existant et mise en parallèle avec les règles de la construction :

- > Attente et accueil, salles, portes et poignées, équipements, revêtements, absorption acoustique
  - > Sanitaires, cabines, hébergement, restauration, public assis, cas particuliers
- Exercices de diagnostic sur le terrain avec du matériel de mesure
  - Clôture de la formation :  
Contrôle des connaissances par un QCM et correction collective  
Remise de documents numériques  
Remise de l'attestation de compétences  
Évaluation de l'action de formation par les stagiaires

### JOUR 4 :

- **Module ACCESS-08 : Autodiagnostic assisté d'un établissement ou d'une installation et constitution du dossier accessibilité – Faire un état des lieux du niveau d'accessibilité, apporter des préconisations correctives, lister les demandes d'autorisation de travaux et compléter un registre public d'accessibilité**

Compétences développées : Être capable de repérer les non-conformités de l'établissement ou de l'installation, de les pallier et de renseigner les documents administratifs déclaratifs ; Être capable de gérer dans le temps l'accessibilité de l'établissement ou installation, que ce soit par des actions, des travaux ou des mesures de substitution.

- > Etat des lieux exhaustif dans l'établissement du stagiaire en compagnie d'un consultant formateur
- > Repérage des non-conformités
- > Recherche de solutions réalisables
  
- > Consultation du dossier accessibilité, explication de la fonction des pièces écrites et graphiques
- > Renseignement des pièces administratives déclaratives (demande de travaux, attestation, demande de dérogation, etc.)
- > Conseils de mise à jour ou constitution du registre public d'accessibilité

## 8. Modalités d'information et d'accueil

---

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

## 9. Modalités de contrôle continu

---

Des questionnaires à réponses ouvertes sont proposés le lendemain matin des jours de formation. Une autocorrection est aussitôt effectuée. Ce questionnaire n'est pas noté et n'entre pas dans l'évaluation finale du candidat.

Une étude réelle (autodiagnostic et constitution du dossier d'accessibilité de l'établissement du stagiaire) est réalisée en Intra avec l'assistance et sous le contrôle du formateur.

## 10. Modalités d'évaluation des acquisitions

---

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM d'une vingtaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

# Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification ICPF&PSI, agréé CNEFOP, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une grande documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris des fichiers modifiables, une grille de rapport de diagnostic complète en version Word avec proposition rédactionnelle par listes déroulantes, des tableaux de programmation de travaux et de prix du BTP en version Excel.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

## Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur certifié ICPF (agréé CNEFOP) et qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)

## Jean-Marc BERNARD,

Consultant expert dans l'accessibilité universelle.

A joué un rôle de représentation au sein de différentes commissions et instances publiques, un rôle de conseil pour la ville de Paris lors de la mise en accessibilité du réseau des bus ; a été responsable Cadre de vie et Accessibilité à la Délégation de Paris puis conseiller technique Accessibilité Universelle à l'Association des Paralysés de France.



Session de formation à Mazères (33)